

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 18/09/2025

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis FRANJEAU à Patrice VIALA, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Sophie CAUMETTE, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Anne-Claire SOLIER

Absents : Michel LEBLOND, David MAURY, Guy SALES, Jean-Claude TOUREL

Jean-François ROUSSET est désigné secrétaire de séance

N°20250925_107

Objet : ZA La Plane Haute – commune de Montlaur
Vente des parcelles ZB137 & ZB138 à la SCI ARON

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de la SCI ARON qui souhaite acquérir des parcelles pour y installer une activité de transporteur.

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut procéder dès à présent à la vente des parcelles ZB137 et ZB138 de la Zone d'Activités La Plane Haute à Montlaur.

Madame la Présidente indique que la demande d'avis domanial a été enregistrée par le service du Domaine de la DFGiP le 19/03/2021 sous le numéro 3906824.

Vu l'avis du Domainé sur la valeur locative du terrain à la vente référencé OSE n° 2024-12154-73413 DS N° 20386666 en date du 17/10/2024.

Madame la Présidente propose de vendre les parcelles cadastrées ZB137 et ZB138 de la ZA La Plane Haute, comme détaillée ci-dessous, à la SCI ARON :

- Superficie totale : 3 239 m²
- Prix de vente HORS TAXE des parcelles : 8,00 € le m²
Soit 8,00 € X 3 239 m² = 25 912,00 € H.T.
- TVA sur marge : 4 932,83 €
- Prix T.T.C. de vente : 30 844,83 €

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la présentation,
- **ACCEPTE** de vendre à la SCI ARON les parcelles cadastrées ZB137 et ZB138 de la ZA La Plane Haute d'une superficie totale de 3 239 m² au prix de 8,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.